

Tanulmány

Gábor Tillinger

Langues, dialectes et patois – Problèmes de terminologie dialectologique*

Réflexions sur la situation géolinguistique en France et la terminologie française

Abstract

The article deals with some important issues of terminology regarding the names of certain basic concepts (such as *langue* or *dialecte*) in dialectology, as used in linguistic works written in French – the relationship between these concepts not always being clear. Further problems may arise due to the fact that it is not evident what certain French terms (e.g. *patois*) stand for – as their meanings are not clearly determined and their usage can differ from linguist to linguist. Among other factors, these problems make it difficult to find out the relationship between the Romance idioms spoken in France. The present paper tries to establish a consistent system of the problematic terms in question pointing out that the most important thing is not the term itself used for a certain idiom, but the recognition of the exact position of a certain idiom in an imaginary dialectological hierarchy of closely related idioms.

Keywords: dialectology, terminology, French, Occitan, *langue d'oïl*, *langue d'oc*

1 Introduction

En linguistique romane, il est bien connu que le territoire de la France se divise en deux grandes parties géolinguistiques : celle de(s) langue(s) d'oïl et celle de(s) langue(s) d'oc. Mais, comme l'utilisation du pluriel entre parenthèses nous l'indique, on rencontre un problème (ou même plusieurs) à propos de cette constatation. Il s'agit de la question de savoir si ces deux aires linguistiques, *oïl* et *oc*, représentent deux langues (plus ou moins morcelées en dialectes) ou plusieurs langues (qui à leur tour se divisent en dialectes) appartenant ou bien à l'aire d'oïl ou bien à l'aire d'oc. Nous voilà donc loin de l'avis « politique » ancien selon lequel oïl et oc ne sont que les noms de deux groupes de dialectes du français. Les différences parmi les idiomes appartenant soit au groupe d'oïl, soit au groupe d'oc, peuvent être – sans aucun doute – nombreuses et importantes, mais ce qui est essentiel, c'est l'existence des deux régions (oïl et oc) en France et la reconnaissance du fait qu'oïl et oc ne servent pas à diviser les dialectes du français – ce dernier n'étant qu'un des idiomes du groupe d'oïl, qui est devenu la première langue officielle de la France (Walter 1988 : 18). La problématique

* A publikáció elkészítését a TÁMOP-4.2.2/B-10/1-2010-0024 számú projekt támogatta. A projekt az Európai Unió támogatásával, az Európai Szociális Alap társfinanszírozásával valósult meg.

Cet article a été réalisé avec le soutien du projet TÁMOP-4.2.2/B-10/1-2010-0024. Le projet a bénéficié du soutien de l'Union européenne, avec le cofinancement du Fonds social européen.

proposée ci-haut (« langues contre dialectes ») peut être également traitée comme plutôt politique, et pas forcément linguistique. Mais, en dialectologie, nous avons quand même besoin de définir avec soin les différents termes désignant tels ou tels idiomes pour pouvoir refléter le rapport géolinguistique entre les idiomes en question. À notre avis, il est indispensable d'établir un certain système hiérarchisé pour pouvoir décrire les différents niveaux dialectaux. Le vrai intrus, c'est « la langue » – notion polysémique avec des descriptions vagues du point de vue de la dialectologie. Il faudrait donc préciser ce que l'on entend par le terme « langue » par rapport aux dialectes (non pas au lieu, mais) à côté de définir les autres termes comme par exemple « dialecte » et « patois ».

Les ouvrages traitant des sujets de dialectologie, qui définissent la notion « dialecte » et son rapport avec « langue », ou encore, dans le cas de la France et du français, le rapport entre « dialecte », « patois » et « parler », sont peu nombreux en France. Les ouvrages qui le font ne donnent en général que des définitions fragmentaires et fort discutables, surtout dans le cas de la situation du français et des idiomes parlés en France. Les descriptions traitant la situation géolinguistique en France peuvent même être contradictoires, présentant des systèmes incohérents. En même temps, nous voudrions aussi remarquer que ces constatations sont valables non seulement pour la littérature spécialisée française, mais il s'agit d'une problématique générale.

Dans notre présent article, nous cherchons à décrire cette problématique de terminologie avec des exemples tirés de la littérature spécialisée, et, suite à nos analyses (sémantiques et géolinguistiques), nous essayons aussi de proposer un certain usage des termes.

2 La terminologie dialectologique

Dans ce qui suit, nous allons examiner quelques extraits tirés d'ouvrages pertinents. À travers des citations issues de travaux dialectologiques ou de dictionnaires de référence – français ou non – nous cherchons à présenter les problèmes tout en commentant chaque définition et constatations.

2.1 La terminologie française

2.1.1 Les termes de base en général

Pour commencer, examinons de plus près quelques articles de la neuvième édition du Dictionnaire de l'Académie Française. Ici, nous ne citons que les parties pertinentes des articles après les mots vedettes.

Dictionnaire de l'Académie Française (1986-). Neuvième édition.

dialecte : Variété régionale d'une langue. Le dialecte picard, le dialecte normand. Les dialectes de langue d'oïl, de langue d'oc.

Selon cet article, il existe une seule langue d'oïl et une seule langue d'oc et ces deux langues ont plusieurs dialectes. Mais on n'apprend rien sur la relation de ces langues et dialectes par rapport à la langue française.

langue : Langue régionale, qui n'est ou n'a été parlée que dans une province ou une région. On parlait autrefois la langue d'oc dans le Sud de la France, la langue d'oïl dans le Nord. Le breton, le basque, le

catalan sont, en France, des langues régionales. Il ne faut pas confondre dialecte et langue régionale, une langue régionale pouvant comporter plusieurs dialectes.

Par **dialecte** on apprend qu'il s'agit d'une « variété régionale d'une langue », alors que la définition de « langue régionale » est « [langue] qui n'est [...] parlée que dans une province ou une région » – on peut alors se demander quelle est la différence entre « dialecte » et « langue régionale », car les deux explications sont fort semblables. Mais plus loin dans l'article on trouve une certaine explication : la différence, c'est qu'une langue régionale peut comporter plusieurs dialectes. Cela nous mène à poser plusieurs questions : Est-ce donc la largeur des régions en question qui compte ? Quand on lit sous **dialecte** « variété régionale d'une langue », s'agit-il alors d'une variété d'une langue régionale ? Ce qui est évident, c'est que le terme « langue régionale » peut aussi désigner une langue non-néolatine en France (p.ex. le breton, le basque, etc.), ce qui signifie qu'il s'agit d'une dénomination employée pour des « langues » d'origine quelconque, parlées dans une région d'un pays.

patois : Variété d'un dialecte qui n'est parlée que dans une contrée de faible étendue, le plus souvent rurale. *Parler le patois, parler patois. Le patois berrichon. Le dialecte picard comprend plusieurs patois.*

Selon cet article, c'est la largeur de l'aire linguistique (où une variété est parlée) qui détermine la différence entre « dialecte » et « patois », et le territoire d'un patois donné fait partie du territoire d'un dialecte – car le patois en question est une variété de ce dialecte.

parler : Ensemble des façons de parler propres à une classe d'individus, à une région, et caractérisées par des tournures, des vocables et un accent particuliers. *Le parler des écoliers. Les parlers locaux, méridionaux.*

Selon l'article, un « parler » décrit plutôt la façon dont on parle sur une aire linguistique ou dans un milieu social, et ce n'est pas forcément un terme pour désigner un type d'idiome.

idiome : Langue propre à une communauté, à une région. L'idiome provençal. Les dialectes grecs étaient autant d'idiomes apparentés mais distincts. S'emploie parfois comme synonyme de langue. L'idiome national.

Cet article du dictionnaire ne nous dit rien sur la neutralité éventuelle du terme « idiome » et du fait qu'il peut désigner tout système de signes comme langue, dialecte ou patois.

DAUZAT, Albert (1922) : *La géographie linguistique*. Paris : Ernest Flammarion.

« Il y a longtemps – pour ne parler que du domaine roman – que les linguistes avaient compris toute l'importance des patois. [...] Seul l'*Atlas linguistique de la France*, fruit de quinze années de labeur, nous a donné le répertoire général de nos patois. »¹

Dans cet ouvrage, Dauzat se sert du terme « patois » comme synonyme du « dialecte », mais on ne peut pas savoir quel est le rapport entre les patois et une langue.

¹ pp. 6-7.

DAUZAT, Albert (1927) : *Les patois*. Paris : Librairie Delagrave.

« Les patois sont le résultat de la segmentation géographique d'une langue, qui, livrée à elle-même, a donné lieu à une multiplicité d'évolutions divergentes sur les divers points du territoire où elle était parlée. Tous les patois romans de la France, – c'est-à-dire exception faite du basque, du bas-breton, du flamand et de l'alsacien – sont les innombrables rejetons d'un seul arbre, le latin, – le latin parlé en Gaule à la fin de l'Empire romain. »²

« Les rapports du français et des patois – Déchéance sociale : du dialecte au patois »

« On discute souvent sur le point de savoir ce qui est langue, dialecte ou patois. Où finit l'un ? où commence l'autre ? On s'accorde bien pour admettre que les dialectes sont les variétés d'un type linguistique qui s'est morcelé sur un vaste territoire, mais on disserte à l'infini, et à faux, sur la valeur du mot : patois. Le savant a donné raison à la voix publique : est patois tout idiome, langue ou dialecte, socialement déchu, en tant qu'il n'est plus parlé par l'élite intellectuelle, et, subsidiairement, en tant qu'il n'a plus de littérature. La distinction n'est pas d'ordre linguistique, mais social. »³

On apprend donc qu'un dialecte est une variété d'une langue, parlé sur une partie définie du territoire dominé par la langue en question, et la raison de l'existence des dialectes – c'est-à-dire le morcellement de la langue en dialectes – est due au fait que ce territoire est vaste. Mais on ne reçoit aucune réponse à la question de savoir ce que c'est que la langue. La langue est-elle l'ensemble de ses dialectes ou existe-t-il une langue à part (en tant que « forme ») en dehors de l'ensemble des dialectes de cette langue ? On apprend également que l'usage du terme « patois » représente une question sociale, et il existe, selon Dauzat, une certaine différence entre dialecte et patois, et cette différence n'est pas uniquement stylistique. Mais que peut-on dire de l'usage du mot « langue » ? Comment peut-on décider si certains dialectes appartiennent à une même langue, ou bien s'ils peuvent être considérés comme des langues distinctes ?

DUBOIS, J. et al. (1994) : *Dictionnaire de linguistique*. Paris : Larousse.

« Employé couramment pour *dialecte régional* par opposition à la "langue", le dialecte est un système de signes et de règles combinatoires de même origine qu'un autre système considéré comme la langue, mais n'ayant pas acquis le statut culturel et social de cette langue indépendamment de laquelle il s'est développé : quand on dit que le picard est un dialecte français, cela ne signifie pas que le picard est né de l'évolution (ou à plus forte raison de la "déformation") du français. »⁴

« Les dialectes régionaux français d'oïl sont : le francien, [...] le poitevin, le saintongeais et l'angoumois (ces trois derniers étant parfois considérés comme des dialectes de langue d'oc). »⁵

Si l'on analyse et résume les constatations citées ci-haut, on peut dire que la différence entre « langue » et « dialecte » est purement politique / sociolinguistique, la « langue » ayant acquis une position plus haute dans la hiérarchie des parlers par rapport aux dialectes. C'est un avis absolument acceptable, partagé par beaucoup de dialectologues. On peut aussi en conclure qu'il existe un idiome appelé « langue d'oc », un idiome qui a donc un statut semblable à celui du français. Ce qui de plus est, le rapport entre le français et les « dialectes français » est

² p. 5.

³ p. 30.

⁴ p. 143

⁵ pp. 143-144.

comparable à celui entre la « langue d'oc » et « ses dialectes ». Mais est-ce vraiment le cas ? À notre avis, c'est assez douteux.

GUIRAUD, Pierre (1968) : *Patois et dialectes français*. Paris : Presses Universitaires de France.

« Un dialecte est "une forme particulière prise par une langue dans un domaine donné. Il se définit par un ensemble de particularités telles que leur groupement donne l'impression d'un parler distinct des parlers voisins, en dépit de la parenté qui les unit." Ramené à son principe, cette définition reste quelque peu vague [...] »⁶

Guiraud ne précise pas la source qu'il cite en tant que définition répandue. Comme Guiraud l'a écrit lui-même, cette définition est vague, et reste ainsi incorrecte. Car, on pourrait alors croire que, dans un premier temps, chaque idiome est homogène et, au bout d'un certain temps, un idiome se morcelle en dialectes en fonction des régions où l'idiome en question est parlé.

« Des dialectes, on distingue les patois qui – toujours selon le *Lexique de la terminologie linguistique* (J. Marouzeau) – désignent "des parlers locaux employés par une population de civilisation inférieure à celle que représente la langue commune environnante ; d'où l'acception légèrement péjorative que prend le mot dans l'usage courant." Cette définition est d'ailleurs discutable, car les rapports entre patois et dialectes varient selon la situation de ces derniers dans la nation. Il serait plus exact de considérer le patois comme la forme populaire du dialecte. [...] D'autre part, il peut arriver [...] que l'un des dialectes [...] soit [...] adopté comme langue nationale sur l'ensemble du territoire [...] »⁷

Nous partageons l'avis de Guiraud en ce qui concerne la citation de Marouzeau : « dialecte » et « patois » réfèrent d'habitude à un même type de parler, mais ce dernier terme s'utilise de nos jours plutôt au sens péjoratif. Comme Guiraud le remarque, « patois » est un terme populaire, d'où, probablement, les connotations péjoratives, puisque, en général, les gens ont du mépris pour les variétés géolinguistiques. Mais en linguistique, le terme « patois » n'a pas de connotations négatives.

WALTER, Henriette (1988) : *Le français dans tous les sens*. Paris : Robert Laffont.

« Lorsqu'une langue se divise en variétés différentes, on a coutume d'utiliser les termes de dialectes ou de patois. C'est ainsi qu'on parle de dialectes et de patois romans pour désigner les différents parlers, locaux ou régionaux, qui proviennent tous du latin de Rome. Ces patois romans étaient issus de la langue que parlaient les envahisseurs romains. Malheureusement le terme de patois en est arrivé progressivement à évoquer dans l'esprit des gens l'idée trop souvent répétée d'un langage rudimentaire et dont certains vont même jusqu'à dire que « ce n'est pas une langue ». Nous voilà loin de la définition des linguistes, pour qui un patois (roman) est au départ l'une des formes prises par le latin parlé dans une région donnée, sans y attacher le moindre jugement de valeur : un patois, c'est une langue. [...] En réalité, le français, en tant que forme particulière prise par le latin parlé en Ile-de-France, était lui-même à l'origine un patois du latin. [...] Il faut donc bien comprendre que non seulement les patois ne sont pas du français déformé, mais que le français n'est qu'un patois qui a réussi. »⁸

Les descriptions de Walter rendent le système beaucoup plus compréhensible et plus cohérent. Selon Walter, un dialecte est donc la même chose qu'un patois, mais l'usage de ce

⁶ p. 5.

⁷ pp. 6-7.

⁸ pp. 17-18.

dernier peut être différent en fonction du milieu. Le terme « langue » est une dénomination formelle qui a pour but de distinguer certains dialectes des autres à cause de la différence entre eux au niveau social. Mais on peut alors se poser la question suivante : est-ce tout ? Est-ce vraiment la seule différence possible entre « langue » et « dialecte » ? N'existe-t-il aucune hiérarchie entre les différents dialectes ? Et quelle sera alors le rapport entre « dialecte » et « parler » ou « dialecte » et « idiome » ?

Si l'on s'occupe de la géolinguistique, on rencontre les termes suivants dans la littérature spécialisée : *patois, dialecte, variante, variété, langue, parler, idiome*. On vient d'énumérer quelques ouvrages qui tentent de décrire ou bien la situation linguistique de la France, ou bien l'usage des termes « dialecte », « patois » et « langue ». Comme nous l'avons vu, les définitions et les descriptions sont lacunaires, elles ne forment pas un système cohérent, on n'y voit pas clairement le sens et le rôle des différents termes linguistiques. Pour résumer, on pourrait mentionner les équivalences suivantes qui ne représentent qu'une petite partie de plusieurs systèmes imaginables :

1. patois (péjoratif) = dialecte (neutre) ?

2. patois dans l'usage vulgaire = dialecte ?

3. patois : dialecte = dialecte : langue ?

- termes désignant les différents niveaux d'une hiérarchie imaginaire d'idiomes apparentés, en fonction des dimensions de l'aire géographique où les différents idiomes sont en usage ; une langue regroupe plusieurs dialectes, et chacun de ces dialectes peut regrouper plusieurs patois

4. un parler ≈ « dialecte local » ?

- parler : terme désignant une unité plus petite que « dialecte », une unité inférieure à « dialecte » dans une hiérarchie imaginaire d'idiomes apparentés, en fonction des dimensions de l'aire géographique où les différents idiomes sont en usage

5. un parler ≈ un idiome (terme neutre pour tout système de langage) ?

Dans un ouvrage récent, Walter examine plus en détails la problématique de la terminologie et celle de la classification des idiomes romans parlés en France.

WALTER, Henriette (2012) : *Aventures et mésaventures des langues de France*. Paris : Champion.

*Des noms différents pour désigner les langues*⁹

langue : instrument de communication vocal, doublement articulé, en unités significatives, les monèmes, et en unités distinctives, les phonèmes¹⁰

langue nationale : on oppose généralement la langue officielle d'un État aux dialectes et aux patois

⁹ p. 24.

¹⁰ Citation par Walter, issue de l'ouvrage suivant : MARTINET, André (1960). *Éléments de linguistique générale*. Paris, Armand Colin, § 1-14.

parler : variété de langue parlée sur un territoire réduit, tout comme le patois

patois : variété de langue restreinte à un petit nombre de locuteurs, et parlée sur un territoire également restreint, généralement rural

dialecte : ensemble de plusieurs patois partageant des caractéristiques communes

idiome : le terme le plus neutre

Pour ce qui est des définitions de Walter, on peut constater qu'elle décrit assez clairement une certaine relation entre patois, dialecte et langue, et nous sommes tout à fait d'accord avec sa définition du terme « idiome », mais l'explication de la différence entre « parler » et « patois » reste dans le vague.

2.1.2 *Les termes de base à propos des idiomes romans de France*

Comme nous l'avons vu sous 2.1.1 aussi, l'usage des termes désignant les idiomes romans parlés en France ne constitue pas un système conséquent. Nous pouvons constater au moins quatre problèmes majeurs :

1. Quelle est la différence entre *les langues régionales* et *les dialectes du français* ?
2. Comment désigner les idiomes tels que le gallo, le provençal, le gascon ? Est-ce que ce sont des langues indépendantes ou ce sont plutôt des dialectes d'une langue. Si tel est le cas (et il s'agit donc de dialectes), de quelle(s) langue(s) ? C'est-à-dire : comment est le système formé par les langues régionales en France ?
3. Langue ou langues d'oïl et d'oc ?
4. *L'occitan, qu'es aquò ?*¹¹ Est-ce que c'est la même chose que langue(s) d'oc ?

Regardons maintenant de plus près des extraits issus d'ouvrages important du point de vue de la dialectologie française.

BEC, Pierre (1963) : *La langue occitane*. Paris : Presses Universitaires de France.

« La langue d'oc ou occitan représente, à côté du catalan, du français, du francoprovençal, du castillan, du portugais, de l'italien, du sarde, du roumain, du rhéto-frioulan et du dalmate, une des grandes langues romanes ou néo-latines qui se sont développées à partir d'une symbiose entre le latin populaire, importé par les soldats et les colons romains, et les structures linguistiques des idiomes primitifs parlés avant l'invasion latine. »¹²

La constatation de Bec explique parfaitement que *langue d'oc* représente une langue tout comme le français (il n'y a pas donc de différence du point de vue de hiérarchie), et il est aussi clair que pour Bec il s'agit d'une seule langue d'oc et non plusieurs.

¹¹ « L'occitan... qu'est-ce que c'est ? » ; une formule occitane fréquente à propos de la définition de l'occitan.

¹² p. 5.

CHAURAND, Jacques (1972) : *Introduction à la dialectologie française*. Paris : Bordas.

« Le plan de cet ouvrage est simple. Il comporte d'abord un aperçu de la dialectologie ancienne de langue d'oïl, puis une initiation à la dialectologie moderne dans le domaine qui y correspond de nos jours. [...] Le gascon et l'occitan – dont le provençal est la variété la plus célèbre à cause de la langue littéraire qui a porté ce nom – ont paru représenter des langues assez caractérisées pour que les dialectes qui s'y rattachent fassent l'objet d'une étude à part. Une place sera faite au franco-provençal, qui constitue lui aussi une langue, et mérite d'être étudié conjointement et avec le français et avec le provençal. »¹³

Selon Chaurand, le gascon et l'occitan sont des langues, et cela signifie également que ce sont deux langues à part qui se divisent en dialectes – le gascon n'est pas donc un dialecte occitan pour lui. Il parle d'une seule langue d'oïl, on peut donc supposer que les idiomes d'oïl sont les dialectes de cette langue d'oïl, mais il ne mentionne pas le rapport entre cette langue et le français.

GUIRAUD, Pierre (1968) : *Patois et dialectes français*. Paris : Presses Universitaires de France.

« [...] le français proprement dit – il comprend deux langues parentes, mais autonomes ; le français d'oïl (ou du Nord) et le français d'oc (ou du Sud) qui chacune sont à leur tour subdivisées en dialectes. C'est pourquoi l'expression "dialectes français" est parfois ambiguë, selon que l'adjectif réfère à la nation ou à la langue. Dans le premier sens, le basque, le breton, l'alsacien, pourraient être considérés comme des "dialectes français", c'est-à-dire "de France", parlés en France [...] »¹⁴

Guiraud touche à un problème important : l'usage de l'adjectif « français ». Ce qu'il en écrit est tout à fait acceptable. Par contre, la première constatation de la citation n'est pas aussi évidente : existe-t-il vraiment deux langues françaises (« français d'oïl » et « français d'oc ») ? Faute d'explications ultérieures, de telles définitions restent trop confuses.

« Mais au point de vue strictement linguistique, le terme de "dialecte français" désigne des "formes particulières" de l'idiome gallo-roman, c'est-à-dire du latin parlé en Gaule. Au sens strict, d'ailleurs, "français" ne devrait désigner que les parlers du nord de la France (langue d'oïl), à l'exclusion des formes méridionales (langue d'oc) qui constituent une *langue* autonome. »¹⁵

On peut alors croire que c'est de nouveau l'usage du mot « français » qui nous trompe. Dans la citation précédente, « français d'oïl » et « français d'oc » signifiaient probablement une langue d'oïl et une langue d'oc parlées en France. Mais n'y a-t-il vraiment aucune différence entre les statuts de ces deux langues ?

WALTER, Henriette (2012) : *Aventures et mésaventures des langues de France*. Paris : Champion.

Langues régionales et français régionaux

« D'un côté, il s'agit de langues différentes, issues ou non du latin, qui ont évolué à leur manière auprès de la langue nationale, et de l'autre, de la langue française telle qu'elle s'est différenciée dans les diverses régions de la France lorsqu'elle s'est répandue dans tout le pays à la suite de l'agrandissement du

¹³ p. 5.

¹⁴ pp. 5-6.

¹⁵ p. 6.

royaume. Il y a donc, d'un côté, le normand, le gascon, le breton, le flamand, le basque, etc., et de l'autre le français régional de Normandie, de Bretagne, du pays Basque, etc. »¹⁶

« Sur le territoire de la France métropolitaine, on trouve [...] la branche latine avec les nombreux parlers romans du domaine d'oïl, du domaine francoprovençal et du domaine d'oc, auxquelles s'ajoutent le catalan et le corse, qui sont également des langues romanes, mais qui ne font partie d'aucun de ces trois domaines. »¹⁷

Les dialectes issus du latin

« [...] au sud, les langues du domaine d'oc, plus proches du latin, et où des différenciations se sont produites au cours des siècles, faisant en particulier du gascon une langue à part ; au nord, différentes variétés du domaine d'oïl, qui, comme le français, ont subi une forte influence germanique due aux populations franques, une influence qui est plus nette à l'est qu'à l'ouest ; entre les deux, le domaine francoprovençal, également très morcelé [...] »¹⁸

Selon nous, les constatations de Walter sont d'une grande importance. Rares sont les ouvrages qui soulignent (ou même mentionnent) le fait qu'il faut faire la différence entre les langues régionales et les français régionaux, tout en expliquant les raisons pourquoi. Elle mentionne le nom de quelques langues régionales comme exemples, et elle nous indique également que ces langues se classent en trois groupes en fonction des trois domaines où elles sont parlées. Par contre, elle n'écrit rien sur les termes « langue(s) d'oc », « langue(s) d'oïl » et le rapport de cette dernière avec le français.

2.2 La terminologie hors de France

W. N. Francis définit les dialectes comme « varieties of a language used by groups smaller than the total community of speakers »¹⁹ (1983 : 1). Cette définition brève et générale – bien qu'elle ne soit pas incorrecte – pourrait même définir, par exemple, les sociolectes, car elle ne mentionne pas la question de la répartition géographique. En plus, on ne peut pas alors placer les dialectes dans un système d'idiomes, on ne peut pas découvrir leur relation avec « langue » et les « sous-dialectes » éventuels (si l'on accepte que ces derniers existent). Il est évident que nous nous ne pouvons pas définir ces concepts de base d'une manière aussi compacte.

Dans leur ouvrage fondamental, J. K. Chambers et Peter Trudgill (1998) décrivent clairement la problématique de la définition des termes « langue » et « dialecte ». Ils mentionnent que ce problème est général en dialectologie, dû à la différence des critères (dans l'usage des linguistes) qui devraient, normalement, déterminer le rapport non seulement entre « langue » et « dialecte », mais aussi entre « dialecte » et les éventuels « sous-dialectes » (1998 : 3-5).

Le critère de l'intelligibilité mutuelle apparaît souvent en dialectologie, mais ce critère reste souvent inapplicable pour les raisons suivantes :

¹⁶ pp. 11-12

¹⁷ p. 18

¹⁸ p. 21

¹⁹ Traduction : variétés d'une langue, utilisées par des communautés plus petites que l'ensemble total des locuteurs

- Des facteurs politiques, géographiques, historiques, sociologiques et culturels influencent souvent les conventions, voir l'exemple des langues scandinaves : le danois, le norvégien (que ce soit le *bokmål* ou le *nynorsk*) et le suédois sont plus ou moins mutuellement intelligibles, mais ces idiomes sont tous traditionnellement considérés comme des *langues* – à cause du fait que ces idiomes représentent des États différents (1998 : 3-4).
- Le deuxième problème que l'on peut rencontrer, c'est justement le fait que l'intelligibilité mutuelle ne se manifeste pas de la même manière chez tous les locuteurs : ceux qui ont plus de contacts avec les autres idiomes (ceux qui habitent par exemple à proximité des frontières) comprennent mieux ces idiomes que d'autres (1998 : 4).
- La mesure de l'intelligibilité mutuelle entre deux idiomes donnés n'est pas identique dans les deux sens : les Danois comprennent mieux les Norvégiens que les Norvégiens comprennent les Danois (1998 : 4).

Chambers et Trudgill constate que le terme *language* (« langue ») du point de vue de la linguistique est relativement non-technique, justement en raison de sa sémantique large et de l'usage constatable. Pour cette raison ils proposent de se servir d'une terminologie différente, et ils choisissent le terme *variety* (« variété ») étant un terme neutre pour eux en anglais (1998 : 4).

Pekka Sammallahti (1985 : 157) écrit ainsi sur la notion du « dialecte » :

1. **aspect politique** :

les dialectes sont des idiomes (« formes de langue ») mutuellement plus ou moins intelligibles, parlés dans un (ou plusieurs) État(s) ;
 l'un des idiomes ou un « idiome de compromis » artificiellement construit sert de langue officielle

2. **aspect de la communication** :

les idiomes mutuellement intelligibles appartiennent à une même langue

3. **aspect historique** :

les dialectes sont issus de protodialectes ;
 d'une part, ils ont des traits communs qui ne sont pas présents dans d'autres idiomes apparentés, d'autre part, ils diffèrent les uns des autres – ces différences sont dues soit au fait que certaines innovations sont moins répandues que la région linguistique en question, soit aux emprunts à d'autres idiomes environnants

Jenő Kiss (2001 : 34) fait les constatations suivantes sur les dialectes :

1. variante d'un système : un dialecte est un système indépendant au sein d'une langue donnée
2. un dialecte est lié à une certaine aire géographique

3. un dialecte est normatif, mais n'est pas normalisé; il est rarement standardisé et s'utilise ainsi rarement en forme écrite, d'où son bas prestige
4. possibilités de communication limitées : un dialecte s'utilise souvent à l'oral seulement et seulement dans certaines situations sociales

Nous pouvons naturellement accepter les constatations de Sammallahti et de Kiss présentées ci-haut, mais elles décrivent seulement les propriétés des dialectes. Par contre, on ne peut que déduire ce que c'est alors qu'une langue par rapport au dialecte : un idiome qui regroupe plusieurs dialectes sans faire partie d'un autre idiome qui se trouverait plus haut dans une hiérarchie et qui couvrirait un territoire plus large.

3 Une terminologie différente

Le problème de la terminologie provient – entre autres – du fait que l'on souhaite regrouper les différentes variantes. Les familles de langues sont constituées de groupes (ou de branches) plus ou moins grand(e)s qui regroupent les différents idiomes appelés « langues ». Mais les langues ont, elles aussi, des variantes qui peuvent être regroupées à leur tour ; en d'autres termes, les variantes peuvent être liées les unes aux autres de façons différentes et à des niveaux différents. Nous pouvons donc nous poser la question de savoir si les dialectes peuvent avoir à leur tour leurs dialectes (des sous-dialectes), et notre réponse est absolument positive. C'est la raison pour laquelle nous devons accentuer l'importance des hiérarchies géolinguistiques qui, normalement, ni ne constituent, ni ne reflètent aucune hiérarchie sociolinguistique ; les idiomes au sommet de la hiérarchie ne sont pas donc plus « précieux » que les autres idiomes du système. Ces hiérarchies montrent simplement qu'un idiome qui se trouve à un certain niveau de la hiérarchie regroupe tous les autres idiomes se situant à un niveau inférieur ; un niveau de la hiérarchie reflète la largeur du territoire où un idiome est parlé et le nombre des locuteurs de l'idiome en question, tout cela en fonction des données des autres idiomes apparentés. Ainsi, nous pouvons établir plusieurs hiérarchies avec plusieurs niveaux en fonction des besoins, c'est-à-dire en fonction de la situation dialectale d'un groupe d'idiomes sur un territoire donné. Ce système peut être comparé à la classification dialectale chez Kiss (2001 : 74-76). Comme exemple, prenons deux types de hiérarchie, une hiérarchie simple (qui ne se constitue que de deux niveaux) et une hiérarchie plus complexe ayant quatre niveaux :

Hiérarchie simple

1. idiome principal (langue)
2. dialecte

Hiérarchie complexe

1. idiome principal (langue)
2. région dialectale (superdialecte)
3. dialecte
4. dialecte local

Il faut remarquer en même temps que l'idiome principal d'une hiérarchie constitue une exception. L'idiome au sommet d'une hiérarchie est presque toujours le résultat d'une convention sociale ayant obtenu son statut (de langue officielle et/ou standardisée) par des moyens artificiels, et cet idiome est d'habitude considéré par certains locuteurs comme étant plus prestigieux – justement à cause des conventions sociales – ce qui ne devraient avoir rien à voir avec la dialectologie. Nous devons également constater que, bien sûr, l'unité des différents niveaux est relative, car les variétés homogènes sont vraiment rares ; c'est toujours une sorte de généralisation à la base des données et des faits linguistiques qui rend possible une telle classification (cf. Kiss 2001 : 74).

Notre avis peut être comparé à celui de Lodge (1993) ; Lodge a représenté le rapport entre une langue et ses dialectes dans une figure semblable à celle que nous présentons comme Figure 1.

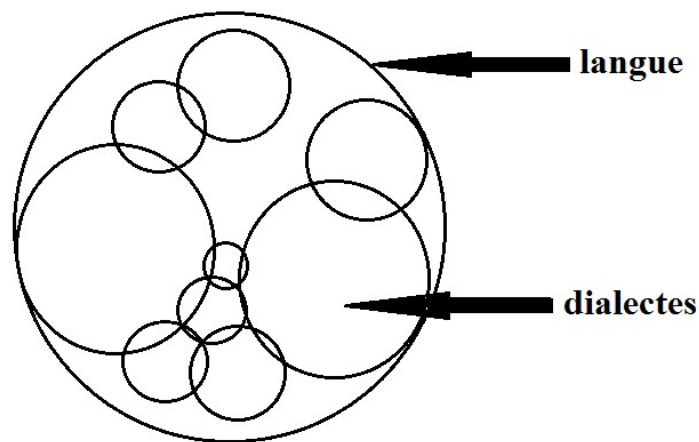


Figure 1. « langue » et ses « dialectes » d'après Lodge (1993)

Nous présentons notre division dialectale hiérarchisée dans une figure plus nuancée par rapport à la simple description d'une hiérarchie (Figure 2) ; Figure 2 était inspirée par celle de Lodge. Nous pouvons remarquer que les zones de transitions peuvent se manifester entre les idiomes sur tous les niveaux, sauf, bien évidemment, au niveau de l'idiome principal.

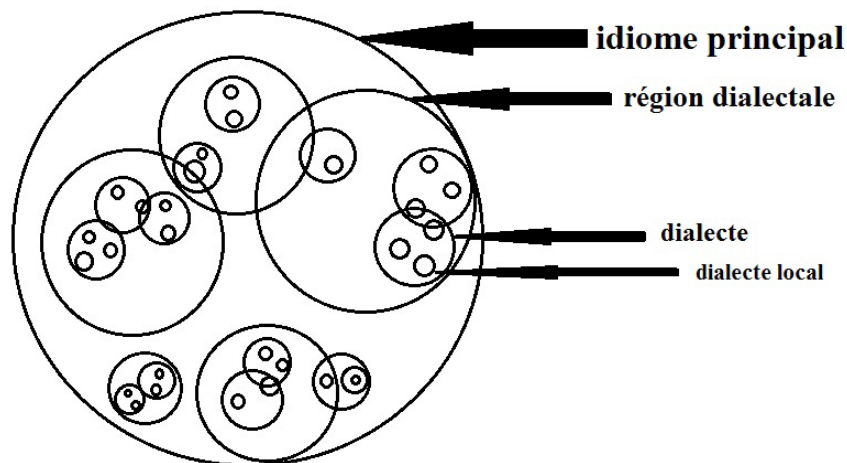


Figure 2. La relation des idiomes d'une hiérarchie dialectale

Après avoir résumé les différents points de vue et les différentes définitions de « langue » et de « dialecte », nous avons établi notre propre système qui décrit comment le terme « langue » (soit l'idiome principal de notre hiérarchie) peut être utilisé pour désigner un idiome donné. Car, à notre avis, une des causes principales des problèmes qui émergent en dialectologie, c'est la confusion issue du fait que les « langues » peuvent naître de plusieurs façons. Suite à cette différenciation, nous allons proposer une terminologie différente de celles qui s'utilisent dans la littérature spécialisée.

Regardons maintenant de plus près quels types de langues nous pouvons énumérer en fonction de leur « naissance ».

1. **variante privilégiée :**

p. ex. le français vis-à-vis des autres idiomes d'oïl, etc.

2. **terme général pour certaines variantes – langue sans propre forme :**

p. ex. l'occitan vis-à-vis des autres idiomes d'oc, le same (lapon), etc.

3. **terme général pour certaines variantes – langue avec propre forme :**

p. ex. le hongrois, le suédois, le français vis-à-vis des français régionaux, etc.

4. **langue artificielle à la base de variantes réelles :**

p. ex. le romanche (et même une certaine variante de l'occitan, une sorte de panoccitan qui symboliserait l'unité des idiomes occitans)

- 1) ***variante privilégiée – langue avec propre forme:*** Parfois, il existe plusieurs variantes (que l'on les appelle dialectes ou idiome) qui appartiennent – d'une façon évidente – les unes aux autres en raison d'une grande similitude systématique et de leur histoire commune. Pour une raison quelconque, l'une des variantes devient privilégiée et commence à être utilisée comme norme dans une société donnée. Dans de tels cas, les locuteurs utilisent souvent leur propre variante – particulièrement dans leur région natale et avec des interlocuteurs parlant la même variante – et la forme normative – avec des interlocuteurs parlant d'autres variantes, ou publiquement, dans un contexte officiel etc. À titre d'exemple, on peut mentionner la langue française (voir Walter ci-haut). Il est important de remarquer que le terme « langue » est alors un terme non-dialectologique, et il ne suppose aucune supériorité dialectologique, ceci dit : on ne peut pas dire que p. ex. le gallo est un dialecte de la langue française, car ils se trouvent au même niveau de notre hiérarchie dialectologique.
- 2) ***terme général pour certaines variantes – langue sans propre forme :*** Certaines variantes ne disposent pas d'une forme de langue standardisée et commune (par exemple, dans le cas d'un peuple n'ayant pas son propre pays), et aucune des variantes parlées ne devient privilégiée et, ainsi, n'obtient pas le statut de langue standardisée. Dans un tel cas, on appelle « langue » l'ensemble des différentes variantes géographiques (dialectes), où la langue ne sera identique avec aucune variante particulière. C'est le cas, par exemple, de la langue khante (ostiak). Cela montre que le mot « langue » – même dans une hiérarchie linguistique – signifie un idiome qui se trouve au-dessus des dialectes, parce qu'il est capable de couvrir plusieurs variantes. On pourrait également mentionner la langue same (lapon) –

si l'on accepte que le same est une (seule) langue avec des dialectes, où le terme « langue » ne représente aucun dialecte/variante spécifique. Et, à notre avis, c'est aussi le cas de l'occitan (voir 4). Dans ce cas-là, du point de vue de la dialectologie, on peut nommer les différents idiomes « dialecte » ou « langue » en fonction des critères de la description en question. Si on tient compte du fait que la langue « imaginaire » regroupant plusieurs idiomes ne possède pas de « forme », c'est-à-dire l'unité représentée par la langue en question ne se manifeste qu'en théorie, cette « langue » ne peut pas avoir de place dans une hiérarchie dialectologique – on peut alors se servir du terme « langue » pour les idiomes réels et les positionner en haut de la hiérarchie. Si le fait de l'unité des idiomes est important pour une raison quelconque, on peut mettre la « langue » en tête de la hiérarchie, tout en soulignant que le sommet de la hiérarchie dialectologique ne représentera alors aucun idiome réel.

- 3) ***terme général pour certaines variantes – langue avec propre forme :***
- a) En plus des diverses variantes apparentées, il existe une forme de langue commune et standardisée pour les variantes données. Ce groupe peut avoir beaucoup en commun avec le groupe 1, car ce sont des variantes qui se trouvent à la base de cette langue normative, mais comme il s'agit justement de plusieurs variantes, la langue n'est directement identique avec aucune d'elles. La langue est dans ce cas le résultat d'un mélange naturel de plusieurs dialectes. Ici, on peut mentionner le suédois ou le hongrois.
 - b) Une langue standardisée / officielle, après être devenue répandue – à la suite de son statut – sur un territoire donné, peut se morceler en différentes variétés caractérisées de différentes façons de prononciation, etc. C'est le cas du rapport entre le français et les français régionaux.
- 4) ***langue artificielle à la base de variantes réelles :*** Dans le cas des variantes romanches, c'était en 1982 que le linguiste Heinrich Schmid a eu la tâche de créer une langue rhéto-romanche commune en Suisse qui n'existerait que sous forme écrite, car elle ne correspondrait directement à aucune variante parlée. C'est ainsi que le « rumantsch grischun » a vu le jour à la base de trois variantes : le *sursilvan*, le *surmiran* et le *vallader* parlés dans le canton suisse des Grisons (Stich 2007 : 25-26). Dans ce cas, il ne s'agit pas simplement d'une orthographe commune pour les diverses variantes, car ces dernières se servent de lexèmes différents et d'une morphologie différente. Cela signifie que le travail de la création comprenait la synthèse de différents niveaux linguistiques, qui a conduit à la naissance d'une nouvelle variante artificielle, appelée « langue ». Dans le cas de certaines autres langues, la nouvelle variante sera utilisée même à l'oral. La différence entre le type 3 et ce type 4 consiste donc en le fait qu'une langue de ce dernier type est le résultat d'un mélange artificiel. Une telle langue artificielle ne peut pas être située dans une hiérarchie dialectologique.

Dans ce qui suit, nous énumérons quelques termes importants et problématiques avec des définitions proposées par nous-même.

langue

Pour nous, du point de vue des différents niveaux de la hiérarchie dialectologique, le terme « langue » désigne donc un idiome qui peut avoir plusieurs variantes géographiques, mais qui n'est pas une variante d'un autre idiome, c'est-à-dire, la langue se trouve au sommet d'une hiérarchie imaginaire, ou, si l'on préfère, c'est le cercle (groupe) le plus large qui peut regrouper d'autres cercles (groupes) sans faire partie d'un autre cercle qui représenterait un idiome (soit un système communicatif de symboles).

idiome

On pourrait se servir du terme neutre « idiome » au lieu du terme « langue », mais idiome peut désigner tout système, aussi bien une langue que ses variantes.

dialecte

Le terme « dialecte » désignera alors une variante géographique d'une langue. Du point de vue dialectologique, la variante minimale est la variante parlée dans une communauté (dialecte local) – « idiolecte » étant un terme qui désigne « l'ensemble des usages d'une langue propre à un individu donné, à un moment déterminé (son style) »²⁰. En fonction des traits communs des dialectes locaux, plusieurs dialectes locaux peuvent former un dialecte. De la même manière, plusieurs dialectes peuvent former des groupes plus grands que les dialectes, mais plus petits que la langue. C'est le cas des régions dialectales qui ne représentent pas forcément un idiome concret, il peut s'agir alors tout simplement de groupes qui reflètent les propriétés de certains dialectes qui se trouvent plus proches les uns des autres que d'autres dialectes appartenant à une même langue.

variante / variété

Termes neutres qui désignent les dialectes d'une langue. Le problème avec ces termes, c'est qu'ils peuvent s'utiliser pour désigner des sociolectes aussi (ou des variantes d'autres types d'une langue). Si l'on veut être précis, il vaut mieux rajouter un adjectif (p. ex. « géographique » ou « géolinguistique ») qui rendra les choses plus claires – si le contexte n'est pas suffisant. L'usage de l'un de ces termes reflète automatiquement (en raison de leurs sens originaux indépendants de l'usage linguistique) l'importance du rapport de l'idiome en question (c'est-à-dire l'idiome désigné par un de ces termes) vis-à-vis d'un autre idiome qui se trouve à un niveau « supérieur » (au niveau suivant en se rapprochant du sommet de la hiérarchie dialectale).

patois

Dialecte local. Terme à éviter à cause des connotations négatives. (Dans l'usage courant, synonyme du dialecte.)

²⁰ Dubois 1994 : 239

parler

Pour nous, synonyme du terme « dialecte local ». D'ailleurs, la même chose peut être valable pour le substantif « parler » que pour le terme « idiome », soit parfois un synonyme de ce dernier dans la littérature spécialisée. Par l'usage du terme « parler », on peut nommer un idiome typique d'un territoire géographique moins étendu, sans faire allusion à la position de l'idiome désigné par ce terme dans la hiérarchie dialectale par rapport à un autre idiome (situé dans la même hiérarchie). Ainsi, nous pouvons clairement faire la différence entre « parler » et « variante / variété ».

4 Conclusion – Terminologie proposée pour les idiomes romans de France

Nous devons admettre que la différence entre dialecte et langue n'est pas toujours évidente, et, malgré ses intentions, on peut souvent être influencé par l'usage politique que nous avons déjà mentionné. À notre avis, ce ne sont pas finalement les termes qui sont importants, eux-mêmes, en tant que tels, mais le système et la hiérarchie formés par les idiomes en question. L'important, c'est de nommer et situer les idiomes en fonction de leur statut par rapport aux autres idiomes proches, tout en prenant en considération une hiérarchie complexe présentée sous 3. C'est donc la détermination des relations des différents idiomes qui importe en premier lieu, qui doit être accompagnée d'un usage conséquent et cohérent de la terminologie dans un milieu donné (que ce soit un ouvrage linguistique, une conférence, etc.).

Nous pouvons ainsi proposer les termes suivants à propos des idiomes romans parlés en France :

– idiomes d'oc

langue d'oc = un groupe d'idiomes = l'occitan

Pour nous, la langue occitane est l'ensemble de plusieurs idiomes occitans sans avoir une propre forme, c'est-à-dire une langue standardisée représentant tous les idiomes occitans (*terme général pour certaines variantes – langue sans propre forme*, voir 3).

L'usage du terme « langues d'oc » est problématique, car les idiomes occitans sont souvent nommés par les termes « langue occitane » ou « l'occitan » et cet usage (tout à fait compréhensible) n'est pas compatible avec « langues d'oc », puisque les variantes d'un idiome qui se trouve en tête de la hiérarchie géolinguistique (« langue ») ne peuvent pas être décrites par le même terme que l'idiome en tête de la hiérarchie (* langue occitane = langues d'oc). Cette terminologie correspond d'ailleurs même à certaines exigences sociolinguistiques (bien que cela n'ait pas d'importance du point de vue d'une terminologie descriptive en dialectologie), notamment aux avis des gens parlant l'occitan comme langue maternelle ; la majorité refuse toute terminologie ne tenant pas compte de leur unité linguistique et culturelle.

Pour ce qui est du terme « occitan », il peut être le synonyme de « langue d'oc » ; il en existe donc plusieurs variétés, p. ex. occitan limousin, occitan auvergnat, etc. Le terme « occitan » désigne ainsi l'ensemble des idiomes d'oc, mais il n'est alors que le nom d'un groupe d'idiomes, sans désigner une langue concrète²¹. Ce qui de plus est, « l'occitan » peut

²¹ Nous ne sommes pas seul avec cet avis, cf. Bourdieu 1982 : 140.

aussi être le nom d'une langue panoccitane artificielle. Cela nécessite une petite explication : à l'instar du français, on a essayé de créer une langue panoccitane, mais non pas en privilégiant l'une des langues occitanes – si nous voulons rester dans le vrai, il faut mentionner que certains veulent favoriser la langue languedocienne (Lafitte 2010 : 49-56) ; on voulait (certains veulent toujours) réaliser une langue « artificielle » comme le romanche (Stich 2007 : 26), et, il faut le voir clairement, il ne s'agit pas seulement de l'unification de l'orthographe comme certains supposent (Lafitte 2010 : 49-56). Il est aussi important de remarquer que la littérature spécialisée ancienne se sert du terme « provençal » comme un synonyme de l'occitan, c'est-à-dire, un terme qui couvre toutes les variétés du domaine d'oc. Pour nous, « provençal » n'est qu'une des idiomes d'oc.

– **idiomes d'oïl**

langue d'oïl = un groupe d'idiomes, dont le français

Continuer cette formule d'égalité avec un élément de plus, notamment *le français / la langue française* ne serait pas acceptable pour nous. Par là, on rencontre une des plus grandes problématiques concernant la terminologie. Il ne faut pas oublier que le rapport entre le français et les idiomes d'oïl n'est pas le même que celui entre l'occitan et les idiomes d'oc (voir plus haut). Le français a le statut de *langue standardisée* (normative et officielle en France en même temps), mais à l'origine il ne s'agit que d'un des idiomes d'oïl (*variante privilégiée – langue avec propre forme*, voir 3). À notre avis, il n'y a pas de différence hiérarchique au sens dialectologique entre le français et les autres idiomes d'oïl, tels que par exemple le gallo, le poitevin-saintongeais, le berrichon, etc. Ainsi, du point de vue dialectologique, *langue d'oïl* en tant que terme pourrait représenter tous les idiomes d'oïl – dont le français – de la même manière que *langue d'oc* représente les idiomes d'oc. Il est en même temps très important de souligner que le français ne se trouve pas au sommet de la hiérarchie dialectologique par rapport aux autres idiomes d'oïl.

On pourrait même parler de *langues d'oïl* (le français se trouvant donc au même niveau de la hiérarchie dialectologique que d'autres idiomes d'oïl) et de *langues d'oc* (étant donné que l'occitan n'existe pas en tant que langue standardisée). Au fait, ce choix serait plus favorable si l'on voulait accentuer la relation dialectologique entre les idiomes d'oïl.

– **la langue francoprovençale**

Nous considérons le francoprovençal comme une troisième langue (dialectalement morcelée) à côté des *idiomes / langues d'oïl* et les *idiomes / langues d'oc*.

Pour résumer: le choix des termes désignant les différents types d'idiomes est important du point de vue de la relation entre les idiomes en question. En dialectologie, ces termes ne peuvent pas et ne doivent pas refléter le statut des idiomes dans une hiérarchie non-dialectologique (mais p. ex. sociolinguistique). C'est pourquoi, si l'on préfère tout de même rester plus proche des termes de l'usage actuel, au lieu d'*idiomes d'oc* et *idiomes d'oïl*, on peut se servir de *langues d'oc* et *langues d'oïl*, mais, dans ce cas-là, seulement au pluriel.

Littérature

- Bec, P. (1963) : *La langue occitane*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Bourdieu, P. (1982) : *Ce que parler veut dire : L'économie des échanges linguistiques*. Paris : Fayard.
- Chaurand, J. (1972) : *Introduction à la dialectologie française*. Paris : Bordas.
- Chambers, J.K. & Trudgill, P. (1998) : *Dialectology*. 2^e édition (1980 pour la 1^{ère} édition). Cambridge : Cambridge University Press.
- Dauzat, A. (1922) : *La géographie linguistique*. Paris : Ernest Flammarion.
- Dauzat, A. (1927) : *Les patois : évolution, classification*. Paris : Delagrave.
- Dubois, J. et al. (1994) : *Dictionnaire de linguistique*. Paris : Larousse.
- Francis, W.N. (1983) : *Dialectology : An Introduction*. London : Longman.
- Guiraud, P. (1968) : *Patois et dialectes français*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Kiss, J. (2001) : *Magyar dialektológia*. Budapest : Osiris.
- Lafitte, J. (2010) : *Langues d'oc, langues de France*. Cressé : Éditions des régionalismes.
- Lodge, R.A. (1993) : *French : From dialect to standard*. London & New York : Routledge.
- Sammallahti, P. (1985) : Die Definition von Sprachgrenzen in einem Kontinuum von Dialekten : Die Lappischen Sprachen und einige Grundfragen der Dialektologie. *CIFU-6, Syktyvkar*, 149-158.
- Stich, D. (1997) : *Parlons francoprovençal*. Paris : L'Harmattan.
- Stich, D. (2007) : *Parlons romanche*. Paris : L'Harmattan.
- Walter, H. (1988) : *Le français dans tous les sens*. Paris : Robert Laffont.
- Walter, H. (2012) : *Aventures et mésaventures des langues de France*. Paris : Champion.
- <http://www.academie-francaise.fr/le-dictionnaire/consultation-en-ligne> (Consulté le 4 février 2013)